

<http://circ-dieppe-ouest.spip.ac-rouen.fr/?Sorties-scolaires>



Sorties scolaires

- Administratif - Les formulaires administratifs -



Date de mise en ligne : jeudi 3 octobre 2019

Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest - Tous droits réservés

Dans le cadre de l'organisation des sorties scolaires avec nuitée, un guide d'aide est à votre disposition, il est consultable sur le site de la DSDEN 76.

Il est impératif de transmettre des dossiers complets comportant toutes les pièces demandées en respectant les délais de transmission.

Par ailleurs, pour tout projet de sortie scolaire dans un département extérieur, il est primordial de consulter la page d'information disponible sur le site internet de la DSDEN d'accueil afin de prendre connaissance des lieux des centres d'hébergement, de la liste des intervenants agréés...

Pour les sorties ou voyages sans nuitées dans le 1er degré, il appartient toujours aux directeurs d'écoles de signaler le déplacement à l'inspecteur de la circonscription. Pour faciliter cette information systématique et en continu, pour la circonscription Dieppe Ouest, une plate-forme de déclaration est mise en ligne en cliquant sur l'image suivante :



Conseillère pédagogique en charge du dossier : [Céline de Visscher](#)